







Projet de plan de conservation

Site patrimonial de La Prairie





Plan de la présentation

La Loi sur le patrimoine culturel

Objet de la Loi Sites patrimoniaux déclarés Autorisations dans un site patrimonial déclaré Nouvel outil de protection

Le plan de conservation

Concepts clés Contenu d'un plan de conservation

Le site patrimonial de La Prairie

Carte d'identité Valeurs patrimoniales Caractéristiques Orientations

L'utilisation du plan de conservation

Rappel des faits Exemple

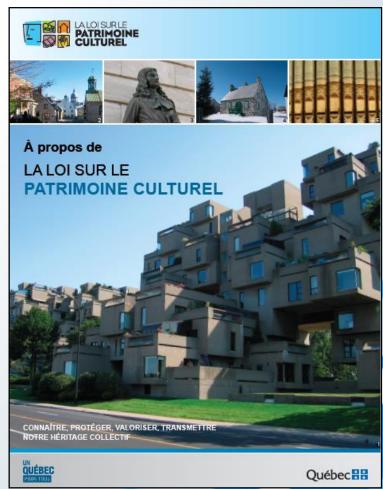


Objet de la Loi

« [...] favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable. »

(art. 1)

Entrée en vigueur le 19 octobre 2012





La Loi sur le patrimoine culturel Objet de la Loi

Un objectif commun : protéger le patrimoine culturel

- Les citoyens
- Les propriétaires
- > Les experts
- Les municipalités
- Le ministère de la Culture et des Communications

Le MCC accompagne le milieu dans la protection d'un patrimoine d'intérêt national



La Loi sur le patrimoine culturel Sites patrimoniaux déclarés

« [...] un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique » (art. 2)

Ministre recommande au gouvernement la déclaration d'un territoire comme site patrimonial (art. 58)

Territoires de grandes dimensions présentant un intérêt patrimonial à l'échelle nationale

12 sites, dont celui de La Prairie









Autorisations dans un site patrimonial déclaré

Interventions visées (art. 64)

- Opérations cadastrales
- Modification à l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble
- Construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble
- Démolition totale ou partielle d'un immeuble
- Nouvelle construction

Interventions visées (art. 65)

- Nouvel affichage
- Modification, remplacement ou démolition d'une enseigne ou d'un panneau-réclame

À l'exception de l'excavation, obligations similaires à celles contenues dans la LBC



Autorisations dans un site patrimonial déclaré

Pouvoirs ne relevant pas de la LPC (art. 64 et 65)

Autres instances (municipalités, MRC, autres ministères)

Interventions

- Changement d'usage (résidentiel, agricole, commercial, etc.)
- Affectation du sol
- Aménagement intérieur
- Contrôle de la circulation (densité)
- Potentiel touristique
- Développement économique, communautaire, culturel, loisirs

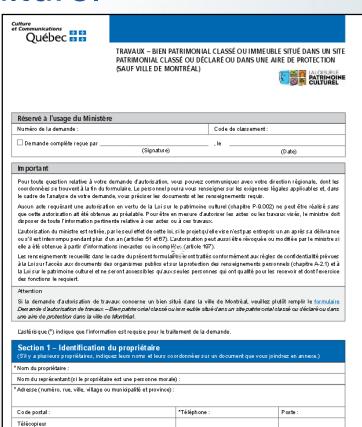


Autorisations dans un site patrimonial déclaré

Dépôt d'une demande d'autorisation à la municipalité, qui la transmet ensuite au Ministère

Une seule démarche pour le permis municipal et l'autorisation ministérielle

Analyse et accompagnement du demandeur

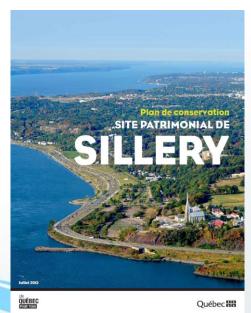


Il faut obtenir l'autorisation de la ministre, le permis municipal ou tout autre autorisation requise AVANT d'entreprendre les travaux



Nouvel outil de protection

Plan de conservation : document dans lequel la ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur [d'un site patrimonial déclaré] en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques » (art. 61)







Concepts clés

Orientations

Caractéristiques

Valeurs patrimoniales

Le plan de conservation

ensemble de qualités positives

distinguent un élément du patrimoine culturel et expliquent sa protection

leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la Loi

Valeurs patrimoniales possibles

Archéologique

Architecturale

Artistique

Emblématique

Ethnologique

Historique

Identitaire

Paysagère

Scientifique

Technologique

Urbanistique



Concepts clés



Caractéristiques

Valeurs patrimoniales

Le plan de conservation

s'incarnent dans des composantes physiques

sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales, et en constituent l'aspect visible

favoriser leur préservation afin que les valeurs patrimoniales soient comprises et transmises aux générations futures

7 grandes catégories

Cadre naturel

Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles



Concepts clés

Orientations

Caractéristiques

Le plan de conservation

orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas

3 types

Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention

Orientations générales

Orientations particulières

Orientations ≠ critères, principes, exigences

Valeurs patrimoniales



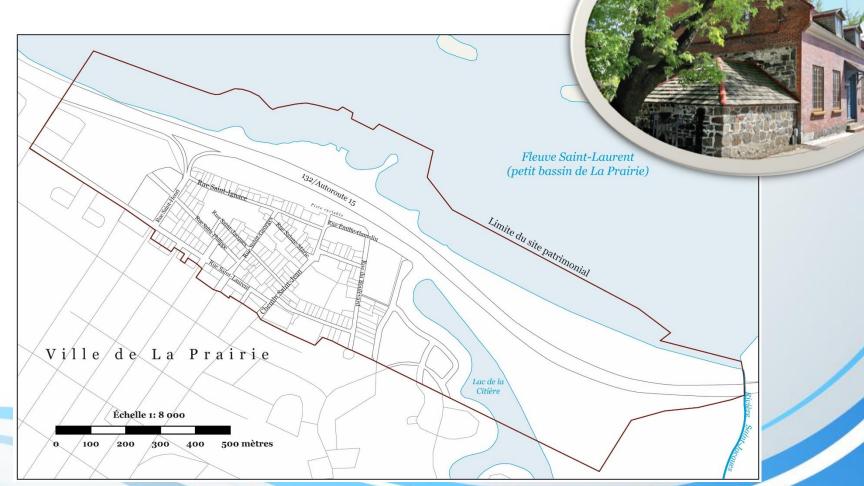
Le plan de conservation

Le contenu d'un plan de conservation





Carte d'identité



























Valeur historique

- Unité de paysage
- Qualités visuelles

Valeur urbanistique

- Cadre naturel
- Réseau viaire
- Système parcellaire

Valeur archéologique

- Cadre naturel
- Patrimoine archéologique

Valeur architecturale

• Cadre bâti

Les caractéristiques sont en lien direct avec les valeurs patrimoniales





Cadre naturel

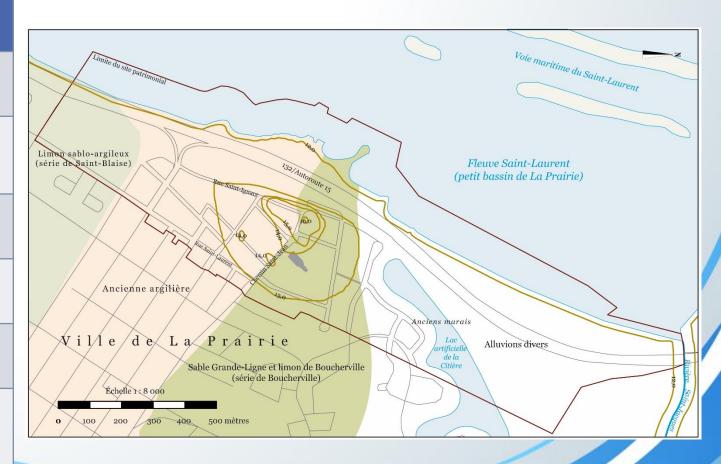
Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles





Cadre naturel

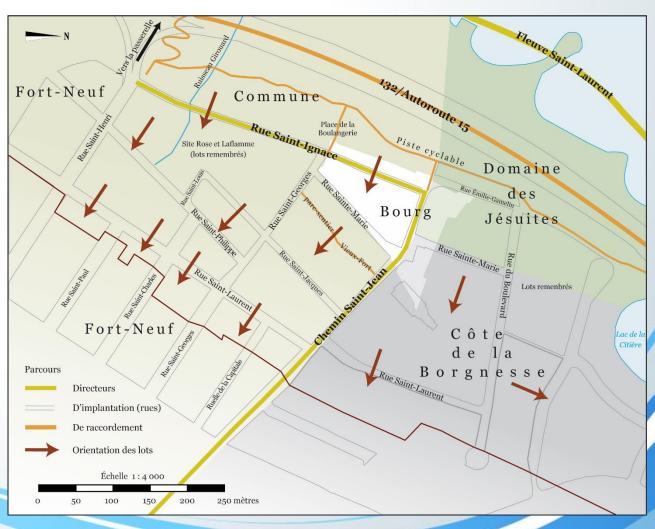
Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles







Cadre naturel

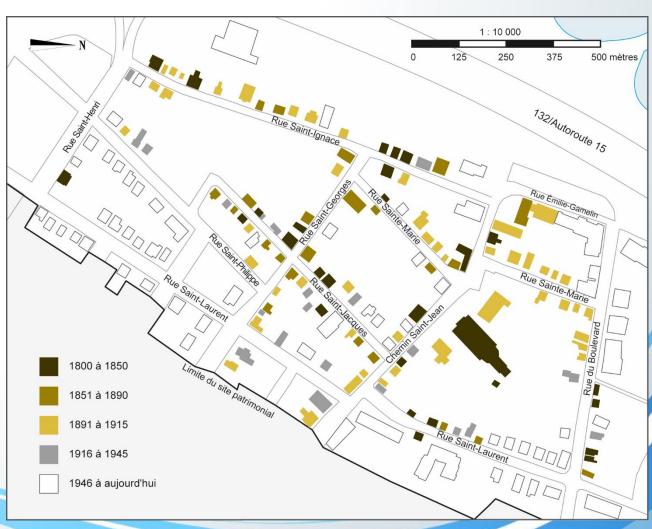
Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles







Cadre naturel

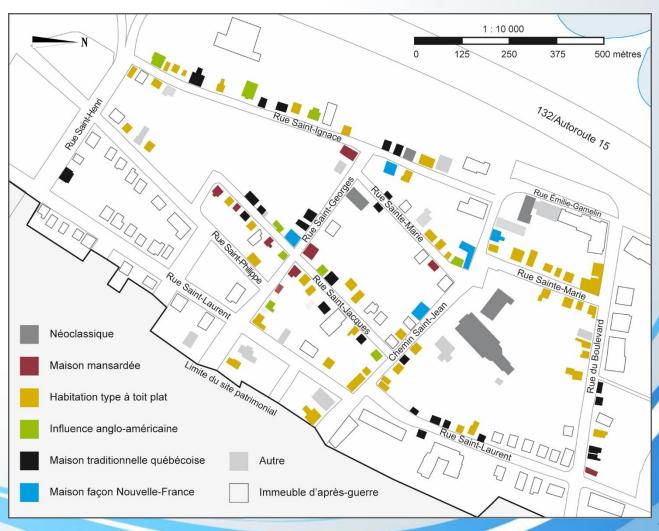
Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles







Cadre naturel

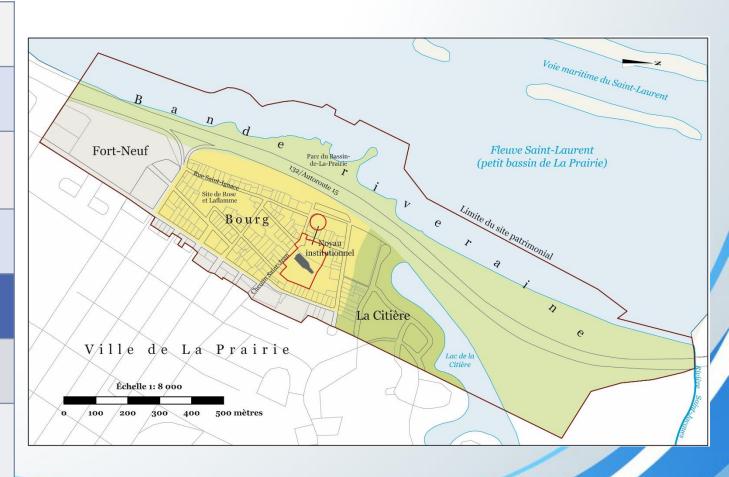
Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles







Cadre naturel

Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles







Cadre naturel

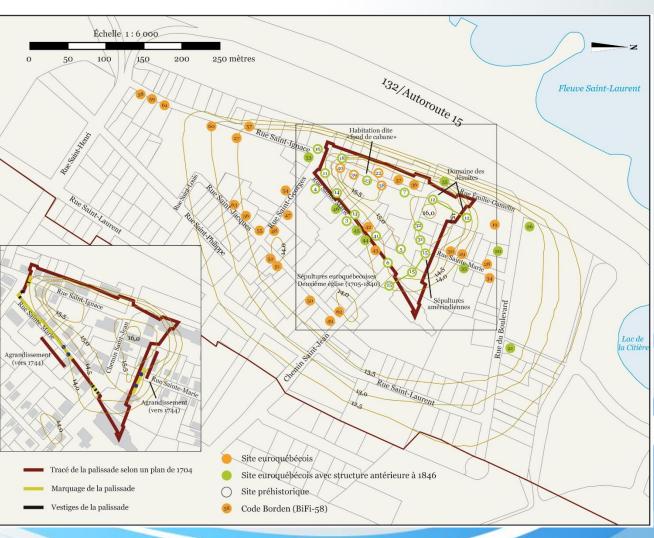
Réseau viaire

Système parcellaire

Cadre bâti

Unité de paysage

Qualités visuelles





Le site patrimonial de La Prairie Orientations

Le cadre naturel

Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire.

Le réseau viaire

Conserver et mettre en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.

Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.

Le système parcellaire

Préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales.

Le cadre bâti

Protéger les bâtiments du site patrimonial en favorisant leur préservation et leur restauration.

Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment.



Le site patrimonial de La Prairie Orientations

Les unités de paysage

Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage en maintenant leurs distinctions.

Les qualités visuelles

Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.

Le patrimoine archéologique

Protéger le patrimoine archéologique.

Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique démontré.

La mise en valeur

Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial.



L'utilisation du plan de conservation Rappel des faits

Le plan de conservation guide la ministre dans l'exercice de ses pouvoirs (articles 64 et 65 de la Loi) :

- Analyse des projets faite en fonction des orientations du plan de conservation
- Chaque demande est prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers
- Plan de conservation propose une démarche d'élaboration et d'analyse des projets, sous forme de questions à se poser

Référence pour les personnes qui interviennent sur le patrimoine culturel, dont les propriétaires, les promoteurs et la municipalité



L'utilisation du plan de conservation Exemple

Qu'est-ce qui est protégé (description)? et quelle est l'histoire de cet élément (historique)?

- maison individuelle située dans le site patrimonial et intervention visée par la LPC (toiture)
- bâtiment ancien construit vers 1850

Pourquoi cet élément du patrimoine culturel est-il protégé (valeurs patrimoniales)?

- valeur d'architecture associée à la présence de plusieurs résidences en bois, en pierre et en brique du XIX^e s.
- maison contribue à la valeur d'architecture du site patrimonial



L'utilisation du plan de conservation Exemple

Que faut-il protéger de cet élément afin d'assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales (caractéristiques)?

- maison québécoise d'inspiration néoclassique
- toit à deux versants et à pente de 40° à 45°, couvert de bardeaux de cèdre ou de tôle à la canadienne

Comment faut-il protéger ces caractéristiques dans le cadre de la délivrance d'une autorisation de travaux (orientations)?

- Protéger les bâtiments du site en favorisant leur préservation et leur restauration
- Respecter les caractéristiques de construction et la cohérence architecturale
- Privilégier les matériaux de couvrement traditionnels : bardeau de cèdre, tôle (à la canadienne, à baguettes, pincée)